|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

 Genève, le 16 juillet 2018

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Réf.:****Tél.:Fax:E-mail:** | **Circulaire TSB 101**CE 3/LS+41 22 730 5884+41 22 730 5853tsbsg3@itu.int | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union |
|  |  | **Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 3;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 3 de l'UIT-T;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau desradiocommunications |
| **Objet:** | **Consultation des Etats Membres au sujet des textes déterminés des projets de nouvelle Recommandation UIT-T D.262 (D.OTT), UIT-T D.198 (D.Unipricelist) et UIT‑T D.263 (D.MFS), qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-T (Genève, 23 avril – 2 mai 2019)** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 3 de l'UIT-T (Principes de tarification et de comptabilité et questions de politique générale et d'économie relatives aux télécommunications internationales/TIC) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Hammamet, 2016) de l'AMNT pour l'approbation des projets de Recommandation mentionnés ci-dessus, à sa prochaine réunion, qui se tiendra à Genève du 23 avril au 2 mai 2019. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-T seront disponibles dans la Lettre collective 3/3.

2 Vous trouverez dans l'**Annexe 1** le titre, le résumé et la localisation des projets de nouvelle Recommandation UIT-T D.262 (D.OTT), UIT-T D.198 (D.Unipricelist) et UIT T D.263 (D.MFS), qu'il est proposé d'approuver.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des Etats Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les Etats Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer d'ici au **11 avril 2019** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des Etats Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les Etats Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signé)*

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes**:2

ANNEXE 1

Résumé et localisation des textes déterminés des projets de nouvelle Recommandation UIT-T D.262 (D.OTT), UIT-T D.198 (D.Unipricelist)
et UIT‑T D.263 (D.MFS)

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T D.262 (D.OTT) [[SG3-R11](https://www.itu.int/md/T17-SG03-R-0011/en)]

Cadre de collaboration applicable aux services OTT

Résumé

Le projet de Recommandation UIT-T D.262 fournit un cadre de collaboration en vue de promouvoir la concurrence, la protection des consommateurs, les avantages pour les consommateurs, le dynamisme de l'innovation, la pérennité des investissements et du développement de l'infrastructure, ainsi que l'accessibilité y compris économique eu égard au développement des applications OTT (Over-The-Top) dans le monde.

# 2 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T D.198 (D.Unipricelist) [[SG3-R12](https://www.itu.int/md/T17-SG03-R-0012/en)]

Principes applicables à un format harmonisé pour les listes de prix/tarifs utilisées pour l'échange de trafic téléphonique

Résumé

Le projet de Recommandation UIT-T D.198 reconnaît à tout opérateur le droit de présenter les prix/tarifs appliqués aux services de télécommunication sous la forme qu'il juge appropriée, et préconise que les entreprises de télécommunication proposant des connexions internationales/un échange de trafic utilisent, dans la mesure du possible, les mêmes gabarits/formats de données pour présenter les destinations du trafic et les prix/tarifs proposés ainsi que, si nécessaire, des précisions en option ou des critères de qualité de service.

# 3 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T D.263 (D.MFS) [[SG3-R13](https://www.itu.int/md/T17-SG03-R-0013/en)]

Coûts, tarifs et concurrence pour les services financiers sur mobile (MFS)

Résumé

Le projet de Recommandation UIT-T D.263 propose une approche possible pour réduire les tarifs élevés de gros et de détail des télécommunications concernant les services financiers sur mobile (MFS).

**ANNEXE 2**

Objet: Réponse des Etats Membres à la Circulaire TSB 101: Consultation au sujet des textes déterminés des projets de nouvelle Recommandation UIT-T D.262 (D.OTT), UIT-T D.198 (D.Unipricelist) et UIT T D.263 (D.MFS)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **A:** | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunicationsUnion internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH 1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie**:**Courriel**: | +41-22-730-5853tsbdir@itu.int  | **Télécopie:Courriel**: |  |
|  |  | **Date**: | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des Etats Membres au sujet des projets de document déterminés dont il est question dans la Circulaire 101 du TSB, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | Cochez l'une des deux cases |
| --- | --- |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T D.262 (D.OTT) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 3 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 3 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T D.198 (D.Unipricelist)** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 3 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 3 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T D.263 (D.MFS)** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 3 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 3 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]
[Rôle/titre officiel]
Administration de [Etat Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_